

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Téléphone.....Mail.....
Date de naissance.....Profession.....

Au comptant : (entourer la formule choisie)

Sophrologie Cognitive : Particuliers : 1200 € TTC Entreprises : 1 800 € TTC
Aromathérapie sensorielle : Particuliers : 320 € TTC Entreprises : 500 € TTC

En plusieurs règlements pour les particuliers (entourer la formule choisie)

Sophrologie Cognitive : 2X 600 € ou 4X 300 € ou 6X 200 € ou 10X 120 €
Aromathérapie sensorielle : 2X 160 € ou 4X 80 €

CONDITIONS GENERALES

Organisation pédagogique : Les formations comprennent des cours écrits et audio pour certaines. Suivant les formations, des exercices sont à rendre en fin de cursus à un formateur agréé. La validation de l'inscription et l'envoi des premiers cours auront lieu dès réception de la totalité des chèques correspondants au montant de la formation choisie. Le premier chèque sera encaissé dès réception et les chèques suivants seront mis en banque par la comptabilité le 5 de chaque mois suivant. L'envoi des cours se fera uniquement par mail.

La durée de formation ne peut pas dépasser 12 mois après la date d'inscription de l'élève pour toutes les formations. Passé ce délai, la formation sera caduque.

L'IFTD se dégage de la responsabilité d'une mauvaise utilisation de ses cours et des conséquences que cela pourrait engendrer sur autrui. Les techniques présentées sont à usage bienveillant et ne doivent en aucun cas être détournées de leur utilisation première. Quiconque les utiliserait à des fins autres qu'en accompagnement de bien-être en porterait la responsabilité.

Validation : L'élève pourra bénéficier d'un document attestant de son inscription ou de son assiduité (vérifiée auprès du formateur). A la fin d'une formation, l'IFTD s'engage à remettre une attestation de formation établie selon la Loi qui justifie les études effectuées, aux élèves ayant suivi la totalité du cursus. Les attestations d'études sont délivrées en un exemplaire unique (aucun duplicata ne sera remis) lorsque la totalité de la formation sera effectuée et réglée.

Résiliation : Art. L 444-8. — À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.

Charte de confidentialité : tous les éléments personnels fournis par les élèves sont soumis à une charte de confidentialité interdisant à l'organisme de les utiliser ou de les diffuser à toute autre fin que ladite formation.

Les documents remis ou envoyés sont la propriété de Véronique CEZARD (responsable de l'institut). Ils sont déposés et toute reproduction partielle ou totale fera l'objet de poursuites judiciaires.

A l'issue de la formation l'IFTD s'engage à remettre à l'élève l'attestation de formation correspondant à la formation choisie.

Pour les élèves bénéficiant d'une prise en charge, la formation ne pourra intervenir qu'après réception de l'accord préalable de l'organisme payeur.

L'organisme possède une déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 73 12 00678 12 auprès du Préfet de région Midi-Pyrénées mais n'est pas inscrit au RNCP - Siret : 38774912000086 - Code APE : 8559 A

Je reconnais avoir pris connaissance du programme de la formation, de sa durée, de son prix, du contenu de l'enseignement et des conditions générales et règlements en vigueur (case à cocher)

Fait àle.....

Nom et Signature obligatoires précédés de la mention :
Lu et approuvé

La responsable
Véronique CEZARD